

MCP SAFE FUND

SITUATION ANNUELLE ARRETEE AU 31 DECEMBRE 2025

RAPPORT GÉNÉRAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES ETATS FINANCIERS ARRETES AU 31 DECEMBRE 2025

I. Rapport sur l'audit des états financiers :

- **Opinion :**

Dans le cadre de notre mission de commissariat aux comptes, nous avons effectué l'audit des états financiers annuels du fonds MCP SAFE FUND, qui comprennent le bilan au 31 décembre 2025, l'état de résultat et l'état de variation de l'actif net pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes annexes, y compris le résumé des principales méthodes comptables.

À notre avis, les états financiers ci-joints présentent sincèrement, dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière du fonds « MCP SAFE FUND » au 31 décembre 2025, ainsi que sa performance financière et la variation de son actif net pour l'exercice clos à cette date, conformément au système comptable des entreprises.

- **Fondement de l'opinion :**

Nous avons effectué notre audit selon les normes internationales d'audit applicables en Tunisie. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants du fonds et du gestionnaire conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers en Tunisie, et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

- **Paragraphe d'observation**

Nous attirons l'attention sur la note 3.2 des états financiers, qui décrit la nouvelle méthode adoptée par le fonds MCP SAFE FUND pour la valorisation du portefeuille des obligations et valeurs assimilées suite aux recommandations énoncées dans le Procès-verbal de la réunion tenue le 29 Août 2017 à l'initiative du ministère des finances et en présence des différentes parties prenantes.

Ce traitement comptable appliqué d'une manière prospective et prévoyant une hétérogénéité dans les méthodes de valorisation du portefeuille des obligations et des valeurs assimilées, devrait être, à notre avis, confirmé par les instances habilitées en matière de normalisation comptable.

- **Rapport de gestion :**

La responsabilité du rapport de gestion incombe au gestionnaire du fonds.

Notre opinion sur les états financiers ne s'étend pas au rapport de gestion et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ce rapport.

En application des dispositions de l'article de l'article 20 du Code des Organismes de Placement Collectif, notre responsabilité consiste à vérifier l'exactitude des informations données sur les comptes du fonds dans le rapport de gestion par référence aux données figurant dans les états financiers.

Nos travaux consistent à lire le rapport de gestion et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celui-ci et les états financiers ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si le rapport de gestion semble autrement comporter une anomalie significative. Si, à la lumière des travaux que nous avons effectués, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans le rapport de gestion, nous sommes tenus de signaler ce fait.

Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

- **Responsabilités du gestionnaire du fonds et des responsables de la gouvernance pour les états financiers :**

Le gestionnaire du Fonds est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément au système comptable des entreprises, ainsi que du contrôle interne qu'il considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction du gestionnaire qu'il incombe d'évaluer la capacité du fonds à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation,

Il incombe au gestionnaire du fonds de surveiller le processus d'information financière du fonds.

- **Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers :**

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Nos responsabilités pour l'audit des états financiers sont décrites de façon plus détaillée dans l'**Annexe 1** du présent rapport de commissariat aux comptes. Cette description, qui se trouve à la page 5, fait partie intégrante de notre rapport.

II. Rapport relatif aux obligations légales et réglementaires :

Dans le cadre de notre mission de commissariat aux comptes, nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par les normes publiées par l'ordre des experts comptables de Tunisie et par les textes réglementaires en vigueur en la matière.

- **Efficacité du système de contrôle interne :**

En application de l'article 3 de la loi 94-117 du 14 novembre 1994, portant réorganisation du marché financier, (modifié par la loi 2005-96 du 18 octobre 2005), nous avons procédé à une évaluation générale portant sur l'efficacité du système de contrôle interne du gestionnaire.

A ce sujet, nous rappelons que la responsabilité de la conception et de la mise en place d'un système de contrôle interne ainsi que la surveillance périodique de son efficacité et de son efficience incombent à la direction du gestionnaire.

Sur la base de notre examen, nous n'avons pas identifié des déficiences importantes du contrôle interne.

- **Conformité aux règles prudentielles :**

Nous avons procédé à l'appréciation du respect par le Fonds MCP SAFE des normes prudentielles prévues par l'article 29 du code des organismes de placement collectif promulgué par la loi n°2001-83 du 24 juillet 2001 et du décret n°2001-2278 du 25 septembre 2001 portant application des dispositions des articles 15, 29, 35, 36 et 37 dudit code.

Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

Tunis, le 19 mars 2026

**Le commissaire aux comptes
ABC Audit & Conseil**

Walid AMOR

Annexe 1 : Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes internationales d'audit ISA, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit.

En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées dans les circonstances.
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par le gestionnaire, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière ;
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par le gestionnaire du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité du fonds à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener le fonds à cesser son exploitation.
- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la forme et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.
- Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.
- Nous fournissons également aux responsables de la gouvernance une déclaration précisant que nous nous sommes conformés aux règles de déontologie pertinents concernant l'indépendance, et leur communiquons toutes les relations et les autres facteurs qui peuvent raisonnablement être considérés comme susceptibles d'avoir des incidences sur notre indépendance ainsi que les sauvegardes connexes s'il y a lieu.
- Parmi les questions communiquées aux responsables de la gouvernance, nous déterminons quelles ont été les plus importantes dans l'audit des états financiers de la période considérée : ce sont les questions clés de l'audit. Nous décrivons ces questions dans notre rapport, sauf si des textes légaux ou réglementaires en empêchant la publication ou si, dans des circonstances extrêmement rares, nous déterminons que nous ne devrions pas communiquer une question dans notre rapport parce que l'on peut raisonnablement s'attendre à ce que les conséquences néfastes de la communication de cette question dépassent les avantages pour l'intérêt public.

BILAN
Arrêté au 31 décembre 2025
(Exprimé en Dinars Tunisien)

ACTIF	NOTE	31/12/2025	31/12/2024
AC1 PORTEFEUILLE TITRES	AC1	<u>9 865 174,661</u>	<u>15 583 606,372</u>
AC1-A ACTIONS ET DROITS RATTACHES		0,000	0,000
AC1-B OBLIGATIONS DE SOCIETE		2 437 273,191	218 010,144
AC1-C EMPRUNTS D'ETAT		6 622 512,961	14 637 192,642
AC1-D AUTRES VALEURS (TITRES OPCVM)		805 388,509	728 403,586
AC2 PLACEMENTS MONETAIRES ET DISPONIBILITES	AC2	<u>8 293 300,331</u>	<u>4 023 739,431</u>
AC2-A PLACEMENTS MONETAIRES		6 996 723,938	924 902,882
AC2-B DISPONIBILITES		1 296 576,393	3 098 836,549
AC3 CREANCES D'EXPLOITATION	AC3	<u>39 374,713</u>	<u>33 078,347</u>
AC3-A CREANCES D'EXPLOITATION		39 374,713	33 078,347
TOTAL ACTIF		18 197 849,705	19 640 424,150
PASSIF			
PA1 OPERATEURS CREDITEURS	PA1	39 436,060	28 012,936
PA2 AUTRES CREDITEURS DIVERS	PA2	15 637,932	6 716,821
TOTAL PASSIF	PA	55 073,992	34 729,757
ACTIF NET		18 142 775,713	19 605 694,393
CP1 CAPITAL	CP1	<u>11 719 043,731</u>	<u>13 233 825,456</u>
CP2 SOMMES CAPITALISABLES	CP2	<u>6 423 731,982</u>	<u>6 371 868,937</u>
CP2-A SOMMES CAPITALISABLES DES EXERCICES ANT.		5 559 106,207	5 075 969,411
CP2-B SOMMES CAPITALISABLES DE L'EXERCICE		864 625,775	1 295 899,526
ACTIF NET		18 142 775,713	19 605 694,393
TOTAL ACTIF NET ET PASSIF		18 197 849,705	19 640 424,150

ETAT DE RESULTAT
Période du 01 janvier au 31 décembre 2025
(Exprimé en Dinars Tunisien)

	Note	Du 01/01/2025 Au 31/12/2025	Du 01/01/2024 Au 31/12/2024
PR1 REVENUS DU PORTEFEUILLE-TITRES	PR1	<u>461 281,017</u>	<u>99 526,383</u>
PR1-A DIVIDENDES		16 504,780	0,000
PR1-B REVENUS DES OBLIG DE SOCIETE		94 673,464	15 411,606
PR1-C REVENUS DES EMPRUNTS D'ETAT		350 102,773	84 114,777
PR2 REVENUS DES PLACEMENTS MONETAIRES	PR2	<u>532 968,095</u>	<u>781 428,548</u>
PR2-A REVENUS DES CERTIFICATS DE DEPOT		264 256,837	3 595,800
PR2-B REVENUS DES COMPTES DE DEPOT		34 839,008	24 984,210
PR2-C REVENUS DES PRISES EN PENSION LIVREE		161 884,396	752 758,872
PR2-D REVENUS DES BONS DE TRESOR A COURT TERME		2 906,428	89,666
PR2-E REVENUS DES DEPOTS A TERME		69 081,426	0,000
REVENUS DES PLACEMENTS		994 249,112	880 954,931
CH1 CHARGES DE GESTION DES PLACEMENTS	CH1	-127 609,827	-86 783,139
REVENU NET DES PLACEMENTS		866 639,285	794 171,792
CH2 AUTRES CHARGES D'EXPLOITATION	CH2	-35 850,321	-34 208,370
RESULTAT D'EXPLOITATION		830 788,964	759 963,422
PR4 REGULARISATION DU RESULTAT D'EXPLOITATION		33 836,811	535 936,104
SOMMES CAPITALISABLES DE LA PERIODE		864 625,775	1 295 899,526
PR4-A REGULARISATION DU RESULTAT D'EXPLOITATION (ANNULATION)		-33 836,811	-535 936,104
PR4-B VARIAT.DES +/- VAL.POT.SUR TITRES		102 731,673	28 594,299
PR4-C +/- VAL.REAL. /CESSION TITRES		73 258,416	32 532,151
PR4-D FRAIS DE NEGOCIATION DES TITRES		-8 306,367	-3 203,343
RESULTAT NET DE LA PERIODE		998 472,686	817 886,529

ETAT DE VARIATION DE L'ACTIF NET
PERIODE DU 01/01/2025 AU 31/12/2025
(Exprimé en Dinars Tunisien)

	Du 01/01/2025	Du 01/01/2024
	Au 31/12/2025	Au 31/12/2024
AN1 VARIATION ACTIF NET RESULTANT DES OPERAT. D'EXPLOITATION	<u>998 472,686</u>	<u>817 886,529</u>
AN1-A RESULTAT D'EXPLOITATION	830 788,964	759 963,422
AN1-B VARIAT.DES +/-VAL POT.SUR TITRES	102 731,673	28 594,299
AN1-C +/-VAL REAL.SUR CESSION DESTITRES	73 258,416	32 532,151
AN1-D FRAIS DE NEGOCIATION DES TITRES	-8 306,367	-3 203,343
AN2 DISTRIBUTION DE DIVIDENDES	<u>0,000</u>	<u>0,000</u>
AN3 TRANSACTIONS SUR LE CAPITAL	<u>-2 461 391,366</u>	<u>7 663 640,601</u>
SOUSCRIPTIONS	32 736 621,175	63 341 904,377
AN3-A CAPITAL (SOUSCRIPTIONS)	20 621 200,000	42 221 800,000
AN3-B REGULARISATION DES SOMMES NON DIST (S)	956 456,537	1 486 885,898
AN3-C REGULARISATION DES SOMMES DIST	11 158 964,638	19 633 218,479
RACHATS	-35 198 012,541	-55 678 263,776
AN3-D CAPITAL (RACHATS)	-22 246 800,000	-37 260 000,000
AN3-E REGULARISATION DES SOMMES NON DIST (R)	-1 013 321,984	-1 297 228,761
AN3-F REGULARISATION DES SOMMES DIST (R)	-11 937 890,557	-17 121 035,015
VARIATION DE L'ACTIF NET	<u>-1 462 918,680</u>	<u>8 481 527,130</u>
AN4 ACTIF NET		
AN4-A DEBUT DE L'EXERCICE	19 605 694,393	11 124 167,263
AN4-B FIN DE L'EXERCICE	18 142 775,713	19 605 694,393
AN5 NOMBRE DE PARTS		
AN5-A DEBUT DE L'EXERCICE	127 443	77 825
AN5-B FIN DE L'EXERCICE	111 187	127 443
VALEUR LIQUIDATIVE		
A- DEBUT DE L'EXERCICE	153,838	142,938
B- FIN DE L'EXERCICE	163,173	153,838
AN6 TAUX DE RENDEMENT	<u>6,07%</u>	<u>7,63%</u>

NOTES AUX ETATS FINANCIERS

DE LA PERIODE DU 01.01.2025 AU 31.12.2025

NOTE1 : PRESENTATION DU FONDS

Le FCP « MCP SAFE FUND » est un fonds commun de placement de type capitalisation appartenant à la catégorie des fonds obligataires, destiné à des investisseurs (particuliers ou institutionnels) acceptant un faible niveau de risque.

Il a reçu l'agrément du CMF n°51-2013 du 18 décembre 2013 ayant pour objet la constitution et la gestion au moyen de l'utilisation de ses fonds d'un portefeuille de valeurs mobilières.

La gestion du fonds est assurée par la société MENA CAPITAL PARTNERS, intermédiaire en bourse. MENA CAPITAL PARTNERS a été désigné distributeur exclusif des titres du FCP « MCP SAFE FUND ». L'AMEN BANK a été désignée dépositaire des titres et des fonds du FCP.

NOTE2 : DECLARATION DE CONFORMITE :

Les états financiers ont été établis et arrêtés conformément aux dispositions du système comptable des entreprises. Les règles, méthodes et principes adoptés pour l'enregistrement des opérations au courant ou à la fin de l'exercice ne comportent aucune dérogation significative par rapport à ceux prévus par les normes comptables en vigueur.

NOTE 3 : PRINCIPES COMPTABLES APPLIQUES :

Les états financiers arrêtés au 31 décembre 2025 ont été établis conformément aux dispositions du système comptable et notamment les normes comptables 16 à 18 relatives aux OPCVM.

Ces états financiers sont composés du bilan, de l'état de résultat, de l'état de variation de l'actif net et des notes aux états financiers. Ils ont été établis sur la base de l'évaluation des éléments du portefeuille titre à leurs valeurs de réalisation.

L'exercice comptable commence le premier janvier et se termine le 31 décembre de chaque année. Toutefois, par exception le premier exercice comprend toutes les opérations effectuées depuis la date de la constitution du fonds jusqu'au 31 décembre 2015.

Les principes et méthodes comptables les plus significatifs appliqués par le fonds pour l'élaboration de ses états financiers sont les suivants :

3.1 Prise en compte des placements et des revenus y afférents :

Les placements en portefeuille titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat. Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont imputés en capital.

Les intérêts sur les placements en obligations et valeurs assimilées et sur les placements monétaires sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus.

Les dividendes relatifs aux titres d'OPCVM sont pris en compte en résultat à la date de détachement du coupon.

3.2 Évaluation des placements en obligations et valeurs assimilées :

Conformément aux normes comptables applicables aux OPCVM, les obligations et valeurs similaires sont évaluées, postérieurement à leur comptabilisation initiale :

- À la valeur de marché lorsqu'elles font l'objet de transactions ou de cotation à une date récente ;
- Au coût amorti lorsqu'elles n'ont pas fait l'objet, depuis leur acquisition, de transactions ou de cotation à un prix différent ;
- À la valeur actuelle lorsqu'il est estimé que ni la valeur de marché ni le coût amorti ne constitue une base raisonnable de la valeur de réalisation du titre et que les conditions de marché indiquent que l'évaluation à la valeur actuelle en application de la méthode actuarielle est appropriée.

Considérant les circonstances et les conditions actuelles du marché obligataire, et l'absence d'une courbe de taux pour les émissions obligataires, ni la valeur de marché ni la valeur actuelle ne constituent, au 31.12.2025 une base raisonnable pour l'estimation de la valeur de réalisation du portefeuille des obligations du fonds figurant au bilan arrêté à la même date.

En conséquence, les placements en obligations sont évalués au coût amorti, compte tenu de l'étalement, à partir de la date d'acquisition, de toute décote et/ou surcote sur la maturité résiduelle des titres.

Dans un contexte de passage progressif à la méthode actuarielle, et compte tenu des recommandations énoncés dans le Procès-verbal de la réunion tenue le 29 Août 2017 à l'initiative du ministère des finances en présence des différentes parties prenantes, les Bons de Trésor Assimilables (BTA) sont valorisés comme suit :

- Au coût amorti pour les souches de Bons du Trésor ouvertes à l'émission avant le 31/12/2017 à l'exception de la ligne de BTA « Juillet 2032 » (compte tenu de l'étalement, à partir de la date d'acquisition, de toute décote et/ou surcote sur la maturité résiduelle des titres)
- A la valeur actuelle (sur la base de la courbe des taux des émissions souveraines) pour la ligne de BTA « Juillet 2032 » ainsi que les souches de Bons du Trésor ouvertes à l'émission à compter du 1er janvier 2018.

Le fonds détient des BTA dont la souche est ouverte à l'émission à compter du 01 janvier 2018. Elles sont valorisées à la valeur actuelle sur la base de la courbe des taux des émissions souveraines.

3.3 Evaluation des placements en titres OPCVM

Les placements en titres OPCVM sont évalués, en date d'arrêté, à leur valeur liquidative. La différence par rapport au prix d'achat constitue, selon le cas, une plus ou moins-value potentielle portée directement en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

3.4 Évaluation des autres placements :

Les placements monétaires demeurent évalués à leur prix d'acquisition.

3.5 Cession des placements :

La cession des placements donne lieu à l'annulation des placements à hauteur de leur valeur comptable. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins-value réalisée portée directement, en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

Le prix d'achat des placements cédés est déterminé par la méthode du coût moyen pondéré.

3.6. Capital

Le capital est quotidiennement augmenté du montant cumulé des émissions en nominal et diminué du montant cumulé des rachats en nominal.

3.7. Le résultat net de l'exercice

Le résultat net de l'exercice est scindé en résultat d'exploitation et résultat non distribuable :

- Le résultat d'exploitation est égal au revenu du portefeuille titres et des placements monétaires diminué des charges.
- Le résultat non distribuable est égal au montant des plus ou moins-values réalisées et/ou potentielles sur titres diminué des frais de négociation.

3.8. Sommes distribuables

Les sommes distribuables correspondent au résultat d'exploitation de l'exercice majoré de la régularisation de ce résultat constatée à l'occasion des opérations de souscriptions et de rachat.

3-9 Traitement des opérations de pension livrée :

- Titres mis en pension :

Les titres donnés en pension sont maintenus à l'actif du bilan et présentés sous une rubrique distincte au niveau du poste « AC1-Portefeuille-titres ». A la date d'arrêté, ces titres restent évalués et leurs revenus pris en compte selon les mêmes règles développées dans les paragraphes précédents. La contrepartie reçue est présentée au niveau du passif sous une rubrique spécifique « Dettes sur opérations de pensions livrées » et évaluée à la date d'arrêté à sa valeur initiale majorée des intérêts courus et non échus à cette date. Les intérêts courus et non échus à la date d'arrêté, sont présentés au niveau de l'état de résultat sous une rubrique spécifique « Intérêts des mises en pension ».

- Titres reçus en pension :

Les titres reçus en pension ne sont pas inscrits à l'actif du bilan. La valeur de la contrepartie donnée est présentée sous une rubrique distincte au niveau du poste « AC2- Placements monétaires et disponibilités ». A la date d'arrêté, cette créance est évaluée à sa valeur initiale majorée des intérêts courus et non échus à cette date. Les intérêts courus et non échus à la date d'arrêté, sont présentés au niveau de l'état de résultat sous la rubrique « PR2- Revenus des placements monétaires » et individualisés au niveau des notes aux états financiers

Note 4 : Notes sur les éléments du bilan et de l'état de résultat**AC1 : PORTEFEUILLE TITRES**

Le solde de cette rubrique à la clôture de l'exercice se présente comme suit :

Code ISIN	Désignation du titre	Nombre de Titres	Coût d'Acquisition	Valeur au 31/12/2025	Part dans l'actif net
	Obligations de sociétés		2 364 800,000	2 437 273,191	13,43%
TNQK7QIECB53	AMEN BANK SUB 2025-2	3 000	300 000,000	302 283,748	1,67%
TNHOASGSR955	ATL 2025-1	5 000	500 000,000	513 219,178	2,83%
TN4J4VCBM140	ATTIJARI LEASING/CAT A 2022	2 000	80 000,000	81 770,959	0,45%
TNCTFWUXV74	ATTIJARI LEASING/CAT B 2022	120	4 800,000	4 908,808	0,03%
TN1T1YC5F1E6	BTK LEASING SUB 2025-1	2 500	250 000,000	255 459,726	1,41%
TN4SCYEXIVY5	TL 2024-1	2 000	160 000,000	168 512,526	0,93%
TNQ8KNUQO9D7	TLF 2025-1	1 200	120 000,000	126 286,027	0,70%
TNTWU2KQRW54	UBCI SUB 2025-1	2 000	200 000,000	202 119,890	1,11%
TNCYYRNQ4UA6	ENDA TAMWEEL 2025-1	7 500	750 000,000	782 712,329	4,31%
	Emprunts d'Etat		6 230 237,050	6 622 512,961	36,50%
	Obligations d'Etat		993 755,050	1 043 934,468	5,75%
TNPSL0PEJVO7	EMPRUNT NATIONAL T1 2022 8.8% CA TF	17 000	170 300,000	179 680,841	0,99%
TN6DQ00JBLT7	EMPRUNT NATIONAL T1 2023 9,75% CA TF	44 567	452 355,050	480 994,736	2,65%
TNFC8O7A98F4	EMPRUNT NATIONAL T3 2024 9,8% CB TF	1 500	150 000,000	153 479,671	0,85%
TNJ1M1ZAWYG5	EMPRUNT NATIONAL T2 2022 9,25% CA TF	22 000	221 100,000	229 779,220	1,27%
	Bons de Trésors Assimilables		5 236 482,000	5 578 578,493	30,75%
TN0008000622	BTA 6.3% mars 2026	31	29 419,000	32 235,731	0,18%
TN0008000721	BTA 7.2% février 2027	2 300	2 242 070,000	2 382 951,512	13,13%
TN0008000655	BTA 6.6% mars 2027	158	147 540,400	159 095,586	0,88%
TN0008000747	BTA 7.2% mai 2027	2 152	2 067 943,500	2 188 023,834	12,06%
TN0008000770	BTA 7.3% décembre 2027	155	143 111,500	151 022,841	0,83%
TN0008000739	BTA 7.4% février 2030	555	499 864,600	548 115,732	3,02%
TN0008000796	BTA 7.5% janvier 2028	114	106 533,000	117 133,257	0,65%
	Titres OPCVM		750 108,412	805 388,509	4,439%
TN0003400249	AMEN PREMIERE SICAV	2 922	300 054,336	300 054,336	1,65%
TN61WGDL6QD5	FCP LEPTIS OBLIGATAIRE CAP	969	100 022,118	110 337,123	0,61%
TNU68H89L321	UGFS BONDS FUND	26 635	350 031,958	394 997,050	2,18%
	Total général		9 345 145,462	9 865 174,661	54,38%

Le tableau ci-dessous récapitule les mouvements du portefeuille au cours de l'exercice 2025 :

	Coût d'acquisition	Intérêts courus nets	Plus (moins) values latentes	Valeur au 31/12	Plus (moins) values réalisées
Soldes au 31/12/2024	15 353 239,065	177 416,536	52 950,771	15 583 606,372	
Acquisitions de l'exercice					
Bons de trésor assimilables (BTA)	8 215 573,400			8 215 573,400	
Emprunts d'Etat	943 755,050			943 755,050	
Obligations de sociétés	2 240 000,000			2 240 000,000	
Autres Valeurs (Titres OPCVM)	1 491 949,021			1 491 949,021	
Cessions et remboursements de L'exercice					
Bons de trésor assimilables (BTA)	-17 274 926,700			-17 274 926,700	70 963,300
Emprunts d'Etat	-100 000,000			-100 000,000	0,000
Obligations de sociétés	-82 400,000			-82 400,000	0,000
Autres Valeurs (Titres OPCVM)	-1 442 044,374			-1 442 044,374	2 295,116
Variation des plus ou moins- values latentes			102 731,673	102 731,673	
Variation des intérêts courus		186 930,219		186 930,219	
Soldes au 31/12/2025	9 345 145,462	364 346,755	155 682,444	9 865 174,661	73 258,416

AC2 : PLACEMENTS MONETAIRES ET DISPONIBILITES**AC2-A. Placements monétaires :**

Le solde de cette rubrique au 31/12/2025 se détaille comme suit :

Désignation	Montant au 31/12/2025	Montant au 31/12/2024
Certificats de Dépôt	4 426 792,235	0,000
Prises en pension livrée	1 562 830,333	828 558,333
Dépôts à terme	1 007 101,370	0,000
Bons de Trésor à Court Terme	0,000	96 344,549
Total	6 996 723,938	924 902,882

AC2-A-1 Certificats de dépôts :

Code ISIN	Désignation	Taux	Émetteur	Nombre	Coût d'acquisition	Valeur au 31/12/2025	% de l'Actif Net
					4 317 920,078	4 426 792,235	24,40%
TNA80OF2AH06	CDP 10J 10/01/2026	7,50%	AB	1	499 168,399	499 251,404	2,75%
TNZK5C8HG1J2	CDP 350J 04/03/2026	9,50%	AB	1	466 179,275	493 560,906	2,72%
TNMEJXMWN527	CDP 140J 21/01/2026	8,25%	BTL	1	487 565,603	498 175,030	2,75%
TN9F7R7LGXO9	CDP 210J 10/04/2026	8,50%	BTL	1	481 103,613	490 863,565	2,71%
TN4QEEFCKG77	CDP 350J 17/09/2026	8,49%	QNB	2	939 001,578	953 948,215	5,26%
TNZ17WW0II64	CDP 210J 02/02/2026	8,25%	UBCI	3	1 444 901,610	1 490 993,115	8,22%

AC2-A-2 Prises en Pension livrée :

Désignation	Taux	Banque	Jouissance	Coût d'acquisition	Valeur au 31/12/2025	% de l'Actif Net
Pension livrée				1 500 000,000	1 562 830,333	8,62%
Prise en pension 8 500 EMP NAT 2024 T1 CB TV 122J-15/01/2026	8,50%	BTL	15/09/2025	850 000,000	871 675,000	4,80%
Prise en pension 1 500 EMP NAT 2024 T1 CB TF 134J-29/01/2026	8,00%	BTL	17/09/2025	150 000,000	153 533,333	0,85%
Prise en pension 3 000 EMP NAT 2024 T1 CB TF 339J-13/02/2026	9,09%	BTL	11/03/2025	300 000,000	322 422,000	1,78%
Prise en pension 2 000 EMP NAT 2024 T1 CB TV 331J-13/02/2026	9,50%	BTL	19/03/2025	200 000,000	215 200,000	1,19%

AC2-A-3 Dépôts à Terme :

Désignation	31/12/2025	31/12/2024
Placement au 24/02/2026 (Taux 9,00%) 90 jours	1 007 101,370	0,000

AC2-B Disponibilités :

Le solde de cette rubrique au 31/12/2025 se détaille comme suit :

	31/12/2025	31/12/2024
Disponibilités	1 296 576,393	1 957 925,895
Sommes à régler	0,000	1 145 063,335
Sommes à l'encaissement	0,000	-4 152,681
Total général	1 296 576,393	3 098 836,549

AC3 : CREANCES D'EXPLOITATION

Les créances d'exploitation se détaillent comme suit :

	31/12/2025	31/12/2024
Etat, Retenues à la source	30 939,741	27 876,722
Autres débiteurs	115,645	115,665
Rémunérations compte en banque	8 319,327	5 085,960
Total des créances d'exploitation	39 374,713	33 078,347

PA1 : OPERATEURS CREDITEURS

La rubrique « opérateurs créditeurs » se détaille comme suit :

	31/12/2025	31/12/2024
Rémunération du gestionnaire à payer	36 016,763	24 602,865
Rémunération du dépositaire à payer	2 999,410	2 991,287
Commission Clearing à payer	419,887	418,784
Total des opérateurs créditeurs	39 436,060	28 012,936

PA2 : AUTRES CREDITEURS DIVERS

La rubrique « autres créditeurs divers » se détaille comme suit :

	31/12/2025	31/12/2024
Honoraires CAC	10 349,781	5 216,914
Etat, Retenues à la source	3 440,951	263,256
Autres créditeurs (CMF)	1 847,200	1 236,651
Total des autres créditeurs divers	15 637,932	6 716,821

CP1 : CAPITAL

Les mouvements sur le capital au cours de la période allant du 01 janvier 2025 au 31 décembre 2025 se détaillent comme suit :

Capital Au 01/01/2025

Montant en nominal	12 744 300,000
Nombre de parts	127 443
Nombre de porteurs de parts	163

Souscriptions Réalisées

Montant en nominal	20 621 200,000
Nombre de parts	206 212
Nombre de porteurs de parts Entrants	30

Rachats Réalisées

Montant en nominal	22 246 800,000
Nombre de parts	222 468
Nombre de porteurs de parts Sortants	49

Capital Au 31/12/2025

Capital	11 719 043,731
Montant en nominal	11 118 700,000
Sommes non distribuables	600 343,731
Nombre de parts	111 187
Nombre de porteurs de parts	144

Les sommes non distribuables au 31/12/2025 se présentent comme suit :

Sommes Non Distribuables	31/12/2025	31/12/2024
Variation des plus ou moins-value potentielle sur titres	102 731,673	28 594,299
Plus ou moins-value réalisée sur cession de titres	73 258,416	32 532,151
Frais de négociation de titres	- 8 306,367	- 3 203,343
Sommes non distribuables des exercices antérieurs	489 525,456	241 945,212
Régularisation des sommes non distribuables	- 56 865,447	189 657,137
Total général	600 343,731	489 525,456

CP2 : Sommes distribuables

La rubrique « Sommes distribuables » se détaille comme suit :

Sommes Distribuables	31/12/2025	31/12/2024
Résultat Distribuable de l'exercice	830 788,964	759 963,422
Régularisations du résultat distribuable de l'exercice	33 836,811	535 936,104
Résultats Distribuables des exercices antérieurs	6 371 868,937	3 099 722,051
Régularisations des résultats distribuables des exercices antérieurs	- 812 762,730	1 976 247,360
Total général	6 423 731,982	6 371 868,937

PR1 : REVENUS DU PORTEFEUILLE-TITRES

La rubrique « revenus du portefeuille titres » se détaille comme suit :

Revenus du portefeuille titres	Du 01/01/2025 Au 31/12/2025	Du 01/01/2024 Au 31/12/2024
Dividendes	16 504,780	0,000
Revenus Des obligations de sociétés	94 673,464	15 411,606
Revenus Des Emprunts d'Etat	350 102,773	84 114,777
Total général	461 281,017	99 526,383

PR2 : REVENUS DES PLACEMENTS MONÉTAIRES

La rubrique « revenus des placements monétaires » se détaille comme suit :

Revenus des placements monétaires	Du 01/01/2025 Au 31/12/2025	Du 01/01/2024 Au 31/12/2024
Revenus des Certificats de Dépôt	264 256,837	3 595,800
Revenus des Comptes de Dépôt	34 839,008	24 984,210
Revenus des prises en pension livrée	161 884,396	752 758,872
Revenus des Bons de Trésors A court Terme	2 906,428	89,666
Revenus des Dépôts à Terme	69 081,426	0,000
Total général	532 968,095	781 428,548

CH1 : CHARGES DE GESTION DES PLACEMENTS

La rubrique « charges de gestion des placements » se détaille comme suit :

Charges de gestion des placements	Du 01/01/2025 Au 31/12/2025	Du 01/01/2024 Au 31/12/2024
Rémunération fixe du gestionnaire	120 826,977	80 000,061
Commission de clearing	832,932	833,016
Commission de dépôt	5 949,918	5 950,062
Total général	127 609,827	86 783,139

CH2 : AUTRES CHARGES D'EXPLOITATION

La rubrique « autres charges d'exploitation » se détaille comme suit :

Autres charges d'exploitation	Du 01/01/2025 Au 31/12/2025	Du 01/01/2024 Au 31/12/2024
Redevance CMF	16 922,565	11 204,510
Rémunération CAC	16 854,930	11 612,576
Impôts & taxes & versement assimilés	131,000	158,595
Services bancaires & assimilés	1 397,570	10 864,136
Publicité & publications	300,000	200,385
Autres charges d'exploitation	244,256	168,168
Total général	35 850,321	34 208,370

Note 5 : Autres notes aux Etats financiers**5.1 Données par part et ratios pertinents :**

Donnée par part	31/12/2025	31/12/2024	31/12/2023	31/12/2022	31/12/2021
Revenus des Placements	8,942	6,913	4,721	4,742	6,958
Charges de Gestion des placements	-1,148	-0,681	-0,436	-1,380	-1,852
Revenu net des placements	7,794	6,232	4,285	3,361	5,107
Autres Charges d'exploitation	-0,322	-0,268	-0,152	-0,455	-0,594
Autres Produits d'exploitation	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000
Résultat d'Exploitation (1)	7,472	5,963	4,134	2,907	4,513
Régularisation du résultat d'exploitation	0,304	4,205	4,420	0,633	-0,713
Sommes distribuables de l'exercice	7,776	10,168	8,554	3,540	3,800
Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)	-0,304	-4,205	-4,420	-6,330	0,713
Variation des +/- Values potentielles sur titres	0,924	0,224	0,065	-0,093	-0,469
+/- Values Réalisées sur cessions de titres	0,659	0,255	0,177	0,692	0,972
Frais de négociation de titres	-0,075	-0,025	-0,013	0,000	0,000
+/- Values sur titres et frais de négociation (2)	1,508	0,455	0,230	0,599	0,503
Résultat net de l'exercice (1) + (2)	8,980	6,418	4,363	3,505	5,016
Droits de sorties	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000
Résultat non distribuable de l'exercice	1,508	0,455	0,230	0,599	0,503
Régularisation du résultat non distribuable	0,051	0,278	-0,331	0,104	-0,079
Sommes non distribuables de l'exercice	1,559	0,732	-0,101	0,703	0,424
Distribution de dividendes	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000
Valeur liquidative	163,173	153,838	142,938	134,485	130,242

Ratios de gestion des placements	31/12/2025	31/12/2024	31/12/2023	31/12/2022	31/12/2021
Charges de gestion des placements / Actif Net Moyen	0,68%	0,56%	0,54%	1,17%	1,21%
Autres charges d'exploitation / Actif Net Moyen	0,19%	0,22%	0,19%	0,39%	0,39%
Résultat distribuable de l'exercice / Actif Net Moyen	4,40%	4,95%	5,09%	2,47%	3,28%
Actif Net Moyen	18 875 688,876	15 365 702,060	6 321 339,922	1 323 716,752	1 339 625,302

5.2 Rémunération du gestionnaire et du dépositaire

Rémunération du gestionnaire :

La gestion de MCP SAFE FUND a été confiée à MCP intermédiaire en bourse. En rémunération des services de gestion et de promotion du FCP, MCP perçoit une commission de gestion de 0,6% HT l'an de l'actif net. Cette rémunération, décomptée jour par jour est payée trimestriellement à terme échu.

En plus de cette rémunération, il est prévu une commission de surperformance qui vise à rémunérer le gestionnaire dans le cas d'une performance positive supérieure à un taux de rendement minimal exigé égal au TMM+ 0.5%. Cette commission, qui est de 15% HT par an, est calculée sur la base du différentiel entre le rendement annuel réalisé et le taux de rendement minimal exigé.

Le calcul de cette commission se fait au jour le jour et vient en déduction de la valeur liquidative. Une provision ou le cas échéant une reprise de provision en cas de sous performance est comptabilisée à chaque calcul de la valeur liquidative.

Rémunération du dépositaire :

La fonction de dépositaire a été confiée à l'Amen Bank. En contrepartie des prestations, le dépositaire perçoit une rémunération de 0.16% HT par an de l'Actif Net avec un minimum de 5000 dinars HT par an à partir de la 3ème année de vie du fond. Cette rémunération, décomptée jour par jour, est payée trimestriellement à terme échu.

En plus de cette commission de dépôt, Amen Bank perçoit une commission de clearing égale à 700 dinars HT par an.